



MUTUELLE SANTÉ

*Trouvez la formule
adaptée à vos besoins*

PROCHAINES PERMANENCES
« MA COMMUNE MA SANTÉ »

MAI 2023

MARDI 16/05
DE 9H À 12H

MAIRIE DE VALLEIRY:
2 ROUTE DE BELLEGARDE

JUIN 2023

MARDI 13/06
DE 9H À 12H

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU GENEVOIS :**
38 RUE GEORGES DE MESTRAL
À ARCHAMPS (ARCHPARC)

Si vous avez déjà souscrit à une mutuelle santé, apportez votre contrat le jour J.



Uniquement sur rendez-vous : 05 64 10 00 48

WWW.MACOMMUNEMASANTE.ORG

«**Mutuelle santé**» ou «**complémentaire santé**» selon les appellations, elle peut représenter un coût difficile à supporter. Avec « **Ma commune ma santé** » ne faites plus l'économie d'une mutuelle par manque de moyens.

« **Ma commune ma santé** », ce sont des contrats collectifs négociés et des conseils mis à votre disposition par Actiom. Le but ? Que chacun puisse trouver la formule adaptée à ses besoins à un coût compétitif. Ce dispositif est le fruit d'un conventionnement entre la Communauté de communes du Genevois (CCG) et Actiom depuis 2017.

Comment bénéficier de «ma commune ma santé» ?

- être résident de l'une des 17 communes de la CCG (liste en bas de page) ou être commerçant, artisan, agent public dans l'une de ces communes
- **prendre rendez-vous** lors d'une permanence (dates au verso) au 05 64 10 00 48
- adhérer à l'association Actiom (24€)



ACTIONOM

Association loi 1901

L'association Actiom, à but non lucratif donc non commerciale, est totalement indépendante.

Son rôle: négocier auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles des contrats collectifs dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour ses adhérents.

Forte de 4 000 communes ou intercommunalités partenaires et environ 30 000 adhérents, l'association a du poids dans les négociations

COORDONNÉES

ACTIONOM :

(prise de rendez-vous et renseignements)

05 64 10 00 48

www.macommunemasante.org

PERMANENCES :

Locaux CCG :

38 rue G. de Mestral

Bâtiment Athéna 2

Archamps Technopole - 74160 Archamps